



Merci d'avoir choisi iMotion Sécurité pour la surveillance de votre résidence ou bureau. SVP remplir les informations ci-dessous pour notre centrale.
Pour une meilleure communication, nous vous suggérons d'avoir au moins 3 noms sur la liste de personnes à rejoindre en cas d'urgence.

Thank you for choosing iMotion Security to monitor your residence or business. Please fill out the information below so we can update it to our monitoring station.
It is very important to have at least 3 names on the contact list so it is easier for the monitoring station to reach someone.

INFORMATION CLIENT / CUSTOMER'S INFORMATIONS Langue: Français Anglais

<p>No. de Compte / Account #: <input type="text"/></p> <p>Date: <input type="text"/></p> <p>Client: <input type="text"/></p> <p>Contact: <input type="text"/></p> <p>Rue / Street: <input type="text"/></p> <p>Ville / City: <input type="text"/></p> <p>Code postal / Postal code: <input type="text"/></p> <p>Téléphone / Phone number: <input type="text"/></p> <p>Télécopieur / Fax number: <input type="text"/></p> <p>Courriel / Email: <input type="text"/></p> <p>Rue transversale / Cross street: <input type="text"/></p>	<p>Type panneau / Panel type: <input type="text"/></p> <p>Format: <input type="text"/></p> <p>Emplacement du panneau / Panel location: <input type="text"/></p> <p>Emplacement ligne Bell / CA Jack location: <input type="text"/></p> <p>Emplacement transfo AC / AC location: <input type="text"/></p> <p>Numéro du fusible / Breaker number: <input type="text"/></p> <p>Emplacement du splice / Splice location: <input type="text"/></p> <p>Technicien(s) / Technician(s): <input type="text"/></p> <p>J'ai vérifié toutes les zones / I verified ALL the zones: <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">Signature du client / Customer signature</p> <div style="border: 2px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>
--	--

NUMÉROS DE PASSE / PASS NUMBERS R = Residence/Résidence O= Office/Bureau M= Mobile/Cell B = Beeper/Téléavertisseur C = Country/Chalet

Nous avons besoin d'un code de 4 chiffres . Ce numéro permet de vous identifier à notre central. Nous recommandons un numéro global pour toute la famille et un différent pour les autres (gardienne, femme de ménage etc.)

We need a 4 digit number . This number enables you to identify yourself at our monitoring station. We recommend one global pass for the family and different ones for baby-sitter, cleaning person etc.

NOM / NAME	NO. PASSE / PASS #	TEL. 1	TYPE	TEL. 2	TYPE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

LISTE DES ZONES / ZONE LIST

01	17
02	18
03	19
04	20
05	21
06	22
07	23
08	24
09	25
10	26
11	27
12	28
13	29
14	30
15	31
16	32

Termes et conditions

iMotion Sécurité a le droit d'augmenter les frais de service après la première année de contrat. En cas de résiliation, le Client convient de payer, en plus des frais de tous les services fournis avant la résiliation, 90% des frais de service applicables à la période non échues du contrat en dommage et intérêts liquides (et non en pénalité). En plus des frais de service indiqués ci-dessus, le Client convient de payer toutes les pénalités pour fausse alarme, taxes, droits et frais qui peuvent être exigés par un organisme gouvernemental ou tout autre autorité relativement à l'installation ou au service fourni aux termes du présent contrat. Le Client s'engage à payer également toute augmentation des frais versés par iMotion Sécurité pour l'utilisation des installations servant à la transmission des signaux visés par les présentes. Si un représentant de iMotion Sécurité doit se rendre chez le Client en réponse à un appel de service ou un signal d'alarme déclenché en raison du manquement par le client de suivre la consigne d'exploitation, de bien fermer ou de bien assujettir une fenêtre, une porte ou tout autre point protégé ou de régler correctement les écrans témoins ou les composants accessoires, le Client devra acquitter des frais de service. Le défaut d'acquitter les sommes dues par le Client donne à iMotion Sécurité, en plus de toute autre solution, le droit d'exiger un intérêt selon le plus haut taux légal sur les montants en souffrance. Le Client convient d'acquitter tous les droits, coûts et frais engagés par iMotion Sécurité pour l'exécution du présent contrat, y compris les frais de recouvrement, frais de justice et honoraires d'avocat. Les frais d'installation mentionnés aux présentes sont fondés sur une installation réalisée par le propre personnel de iMotion Sécurité. Si, pour une raison quelconque, l'installation devait être exécutée par des entrepreneurs de l'extérieur, les frais d'installation seraient alors sujet à révision. Le client atteste: (1) qu'il a demandé l'équipement/les services spécifiés aux présentes pour son propre usage et non celui de tiers, (2) qu'il est le propriétaire des locaux dans lesquels le système doit être installé ou a autorisé d'engager iMotion Sécurité pour effectuer l'installation dans ces locaux et (3) qu'il se conforme à toutes les lois et tous les codes et règlements régissant l'utilisation de l'équipement/des services.

A Le SERVICE DE RECEPTION DU SIGNAL ET DE NOTIFICATION est fourni par iMotion Sécurité si le montant des frais de ce service est prévu à la page 1 des présentes. S'il arrivait que La Centrale de iMotion Sécurité reçoive un signal d'alarme, iMotion Sécurité ferait tout en son pouvoir pour avertir le service de police ou d'incendie, selon le cas, ainsi que le représentant désigné du Client. S'il arrivait que La Centrale de iMotion Sécurité reçoive un signal d'alarme cambriolage ou un signal d'alarme incendie, iMotion Sécurité pourrait, à sa seule discrétion, essayer de communiquer par téléphone avec les locaux du Client pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une fausse alarme. Si iMotion Sécurité ne parvient pas à rejoindre le Client rapidement ou si l'explication fournie au cours de la communication lui semble douteuse, iMotion Sécurité ferait alors tout en son pouvoir pour avertir rapidement le service de police ou d'incendie, selon le cas. S'il arrivait que La Centrale de iMotion Sécurité enregistre un signal de surveillance ou un signal de dérangement, iMotion Sécurité ferait tout en son pouvoir pour contacter rapidement le représentant désigné du Client. Si le SERVICE DE CONFIRMATION D'ALARME est fourni, il est mutuellement entendu et convenu qu'à certains points des locaux, l'équipement installé exigera soit le déclenchement de deux dispositifs de détection, soit deux déclenchements successifs d'un même détecteur ou le résonnement continu d'un seul avertisseur pour qu'un signal d'alarme soit transmis. Il est mutuellement convenu que le Client assume l'entière responsabilité du fonctionnement de tous les dispositifs de shuntage ou de commutation fournis pour mettre hors circuit ou remettre en circuit les avertis-seurs sonores ou les transmetteurs installés dans les locaux du Client. Le Client atteste que toute chambre forte protégée par iMotion Sécurité aux termes du présent contrat, par système de détection sonore ou sismique, possède les caractéristiques minimales de construction prescrites par les Laboratoires des Assureurs du Canada (ULC). Le Client convient de tester tout équipement à ultrasons, micro-ondes, capacitance ou électronique quelconque, mentionne sur la liste de protection, avant de régler le système d'alarme pour les périodes de fermeture selon la consigne fournie par iMotion Sécurité et d'avertir rapidement iMotion Sécurité si l'essai de fonctionnement d'un tel équipement devait donner des résultats négatifs. INSTALLATIONS DE TRANSMISSION - A. AUTORISATION - Le Client autorise iMotion Sécurité à faire en son nom des demandes en vue d'obtenir des informations, des services, des commandes ou de l'équipement, à tous égards, auprès d'une compagnie de téléphone (la "Compagnie de téléphone") ou tout autre organisme fournissant des installations ou des services pour la transmission de signaux visés par le présent contrat. TRANSMETTEUR NUMÉRIQUE - Si la liaison avec La Centrale de iMotion Sécurité doit être assurée par un transmetteur numérique, le Client accepte de fournir une connexion, par le biais d'une prise téléphonique enregistrée, à une voie téléphonique re-prise par l'équipement iMotion Sécurité. Une telle connexion doit avoir présence électrique, avant tout autre poste téléphonique ou équipement du Client, et la prise téléphonique doit être située en deça de 3 mètres (10 pieds) du panneau de commande iMotion Sécurité. Si le Client en fait la demande, iMotion Sécurité établit cette connexion aux frais de ce dernier. Le Client reconnaît que si un transmetteur numérique est installé aux termes du présent contrat, ce transmetteur utilise des lignes téléphoniques régulières comme moyen de transmission pour acheminer les signaux, éliminant ainsi le besoin d'une ligne téléphonique spécialisée et la forte hausse de frais qu'occasionne souvent une telle installation. Le Client reconnaît aussi que iMotion Sécurité ne reçoit aucun signal lorsque le dispositif de transmission est ou devient hors service et que les signaux provenant du transmetteur numérique ne peuvent être reçus lorsque la voie de transmission est coupée, trafiquée ou endommagée de quelque manière que ce soit. Le Client convient que la compagnie de téléphone a une responsabilité limitée, conformément aux dispositions de la section E ci-dessous, auxquelles elle peut avoir recours.

B GARANTIE - Si la case VENTE DIRECTE est cochée à la page 1 des présentes, toute pièce du système, y compris le cablage, installé aux termes du présent contrat qui présente un vice de matière ou de construction dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent l'achèvement de son installation sera réparée ou remplacée au choix de iMotion Sécurité, par une pièce neuve ou en bon état de fonctionnement. La main-d'œuvre et le matériel requis pour réparer ou remplacer le composant défectueux seront sans frais pour la période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achèvement de l'installation d'origine. La garantie est inopérante aux conditions énumérées ci-après et dans le cas où le Client approuve iMotion Sécurité pour obtenir un service couvert par la garantie et qu'après inspection par le représentant iMotion Sécurité, il est déterminé qu'une de ces conditions a entraîné le non-fonctionnement ou l'apparence de non-fonctionnement du système, des frais seront imputés au Client pour la visite de service, que le représentant iMotion Sécurité ait ou non effectué des réparations au système. S'il devenait nécessaire d'effectuer une réparation au système, ne tombant pas sous les conditions couvertes par la garantie, des frais seront facturés au Client selon les tarifs de main-d'œuvre et de matériel en vigueur chez iMotion Sécurité. Le service sera assuré par iMotion Sécurité durant les heures normales de travail soit entre 8 h 00 et 16 h 30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Ne sont pas couverts par la garantie: A) Les dommages résultant d'un accident, d'un cas fortuit, d'une transformation, d'une mauvaise utilisation, d'une altération ou d'utilisation abusive B) Le défaut par le Client de suivre correctement la consigne d'exploitation fournie par iMotion Sécurité au moment de l'installation ou à une date ultérieure C) Des ajustements nécessaires par le mauvais alignement des caméras de télévision en circuit fermé, un réglage fautif des commandes de luminosité et de contraste des écrans témoins ou un éclairage insuffisant du champ de la ou des caméras D) Un dérangement causé par l'interruption du courant commercial ou du service téléphonique E) Les piles.

LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUT AUTRE GARANTIE, FORMELLE OU IMPLICITE, INCLUANT SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE TACITE, SOIT COMMERCIALE SOIT DE BON FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR EN CE QUI A TRAIT À TOUTE(S) PERTE(S) OU DOMMAGE(S) RÉSULTANT D'UNE CAUSE QUELCONQUE, Y COMPRIS UNE NÉGLIGENCE DE LA PART DE iMotion Sécurité, SERA D'OBTENIR UNE RÉPARATION OU UN REMPLACEMENT TEL QUE SPÉCIFIÉ CI-DESSUS. EN AUCUN CAS, iMotion Sécurité NE SERA TENUE RESPONSABLE POUR DES DOMMAGES ACCIDENTELS DIRECTS OU INDIRECTS DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS, SANS RESTRICTION, DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS, ET QUELLE QUE SOIT LA MANIÈRE DONT ILS SURVIENNENT, QUE L'ON ALLEGUE QU'ILS ONT ÉTÉ OCCASIONNÉS PAR LE NON-RESPECT DE GARANTIE, DE CONDITION OU DE CONTRAT DE LA PART DE iMotion Sécurité, PAR SA NÉGLIGENCE OU AUTREMENT.

C ENTRETIEN - S'il est indiqué à la page 1 des présentes que le service d'ENTRETIEN est fourni, iMotion Sécurité procédera, à la demande du Client mais aux frais de iMotion Sécurité, à l'entretien régulier et à la réparation du système nécessaires par une usure normale. Les frais d'entretien et de réparation extraordinaires occasionnés par la transformation des locaux du Client, un changement au système apporté à la demande du Client ou rendu nécessaire par des modifications dans ses locaux, des dommages aux locaux ou au système d'alarme ou toute autre raison échappant au contrôle de iMotion Sécurité, seront facturés au Client. Le Client convient de fournir toute l'alimentation élec-trique nécessaire, enregistrée à son propre compteur, et d'installer, à ses frais, une prise de courant en deça de 3 mètres (10 pieds) du panneau de commande iMotion Sécurité. Il est mutuellement convenu que les travaux d'installation et les réparations du système par iMotion Sécurité seront effectués entre 8 h 00 et 16 h 30, tous les jours de la semaine sauf les samedis, dimanches et jours feries. HORS GARANTIE - Pour l'entretien des dispositifs suivants, main-d'œuvre et matériel sont au frais du Client: (1) ruban métallique des fenêtres, (2) écrans de sureté, (3) dispositifs quelconques installés à l'extérieur, (4) mémoires mortes programmables (PROM), (5) conditions non couvertes par la garantie, énumérées à la section "B" ci-dessus. Il est entendu et convenu que l'obligation de iMotion Sécurité se limite à l'entretien du système spécifique de protection et que iMotion Sécurité n'est en aucun cas tenue de maintenir, réparer, remplacer, exploiter ou assurer le fonctionnement de tout appareil qu'elle n'a pas installé et qui appartient au Client ou à toute autre personne. Si aucun contrat d'entretien n'est conclu avant l'expiration de la garantie, iMotion Sécurité n'en signera un qu'après avoir inspecté le système et y avoir fait les réparations ou les remplacements nécessaires et pour lesquels iMotion Sécurité facturera le Client selon les frais de main-d'œuvre et de matériel alors en vigueur chez iMotion Sécurité. INSPECTIONS - iMotion Sécurité procédera à des inspections du système d'alarme selon le nombre par an spécifié à la page 1 des présentes. Sous réserve des limitations du paragraphe HORS GARANTIE ci-dessus, ce service sera assuré entre 8 h 00 et 16 h 30, tous les jours de la semaine sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

D Si le service de RECONNAISSANCE DES LIEUX est souscrit tel qu'indiqué à la page 1 des présentes, les niveaux de service suivants sont offerts: Niveau 1 - Reconnaissance extérieure des lieux: À la réception d'un signal d'alarme cambriolage en provenance des locaux du Client, en plus de notifier le service de police tel qu'indiqué ci-dessus, iMotion Sécurité fera tout en son pouvoir d'une part pour aviser le représentant désigné du Client et d'autre part pour dépecher un représentant iMotion Sécurité pour contrôler le système d'alarme et effectuer une reconnaissance extérieure des lieux et une fois son constat terminé, les résultats seront transmis par iMotion Sécurité au représentant désigné du Client. Niveau 2 - Reconnaissance intérieure des lieux: À la réception d'un signal d'alarme cambriolage en provenance des locaux du Client, iMotion Sécurité notifiera la police tel qu'indiqué ci-dessus et en plus fera tout en son pou-voir pour dépecher un représentant sur les lieux. Le représentant iMotion Sécurité procédera à une reconnaissance extérieure des lieux puis à l'aide de clés que le Client devra avoir fournies à iMotion Sécurité, il pénétrera dans les locaux pour y faire une reconnaissance intérieure. Cependant, s'il y a évidence d'effraction, le représentant iMotion Sécurité interrompra sa démarche jusqu'à l'arrivée des policiers. Si l'effraction est confirmée, le représentant au Client en sera informé et dans le cas contraire, un avis d'alarme sera apposé sur l'unité de commande. Quel que soit le niveau de reconnaissance choisi, le Client autorise et charge iMotion Sécurité de procéder à l'arrestation de toute(s) personne(s) non autorisée(s) à pénétrer chez le Client et de la (les) détenir jusqu'à ce qu'elle(s) soit(en)t relâché(e)s par le Client ou son représentant autorisé connu. En pareil cas, iMotion Sécurité se verrait exonérée par le Client de toute responsabilité, dommages-intérêts ou autres frais découlant d'une telle arrestation. Si le Client demande que le représentant iMotion Sécurité demeure sur les lieux en attendant son arrivée et si iMotion Sécurité y consent, le Client sera alors facturé selon les tarifs de main-d'œuvre alors en vigueur chez iMotion Sécurité.

E IL EST CONVENU QUE iMotion Sécurité N'EST PAS UN ASSUREUR, ET QU'UNE ASSURANCE, LE CAS ÉCHEANT, DOIT ÊTRE OBTENUE PAR LE CLIENT, QUE LES MONTANTS PAYABLES À iMotion Sécurité AUX TERMES DES PRÉSENTES SONT AXÉS SELON LA VALEUR DES SERVICES ET L'ÉTENDUE DE LA RESPONSABILITÉ DÉCRITE AUX PRÉSENTES ET QU'ILS N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LA VALEUR DES BIENS DU CLIENT OU DES BIENS DE TIERS, PLACÉS DANS LES LOCAUX DU CLIENT. iMotion Sécurité NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE, Y COMPRIS L'OUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'USAGE AUQUELLE SYSTÈME EST DESTINÉ, STIPULANT QUE LE SYSTÈME INSTALLÉ OU LE SERVICE RENDU EMPECHERA QUE NE SE PRODUISENT CERTAINS ÉVÉNEMENTS OU LES CONSÉQUENCES EN DÉCOULANT, QUE LE SYSTÈME OU LE SER-VICE AURAIT DÛ DÉTECTER. IL EST EXTREMEMENT DIFFICILE VOIRE PRÉSENTÉ QUASI IMPOSSIBLE D'ÉTABLIR LES DOMMAGES RÉELS, S'IL EN ÉTAIT, QUI POURRAIENT POSSIBLEMENT DÉCOULER DU MANQUEMENT PAR iMotion Sécurité DE REMPLIR L'UNE OU L'AUTRE DE SES OBLIGATIONS AUX TERMES DES PRÉSENTES. LE CLIENT NE DÉSIRE PAS QUE LE PRÉSENT CONTRAT PRÉVOIE LA PLEINE RESPONSABILITÉ DE iMotion Sécurité ET CONVIENT QUE iMotion Sécurité NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR LES PERTES, DOMMAGES OU LÉSIONS DUS DIRECTEMENT OU NON AUX ÉVÉNEMENTS OU AUX CONSÉQUENCES EN DÉCOULANT, QUE LE SYSTÈME OU LE SERVICE DEVAIT DÉTECTER OU EMPECHER. IL CONVIENT AUSSI QUE SI iMotion Sécurité ÉTAIT TROUVÉ RESPONSABLE DE PERTE, DOMMAGE OU LÉSION DÛ À UN MANQUEMENT DE SERVICE OU D'ÉQUIPEMENT QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, SA RESPONSABILITÉ SERAIT LIMITÉE À LA PLUS ÉLEVÉE DES DEUX VALEURS SUIVANTES, SOIT 10% DES FRAIS DE SERVICE ANNUELS OU 1 000 \$ EN DOMMAGES-INTÉRÊTS LIQUIDES ET NON EN PÉNALITÉ, CE CI ÉTANT LE RECOURS EXCLUSIF. LE CLIENT CONVIENT QUE LES DISPOSITIONS DE CE PARAGRAPHE S'APPLIQUENT QUE PERTE, DOMMAGE OU LÉSION, SANS ÉGARD À L'ORIGINE, PORTE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ATTEINTE AUX PERSONNES OU AUX BIENS EN RAISON DE L'EXÉCUTION OU DE LA NON-EXÉCUTION DES OBLIGATIONS QUI INCOMBENT À iMotion Sécurité, SES MANDATAIRES OU SES EMPLOYÉS AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT, DE LEUR NÉGLIGENCE OU FAUTE INTENTIONNELLE. AUCUNE ACTION NE PEUT ÊTRE INTENTÉE CONTRE iMotion Sécurité PLUS D'UNE (1) ANNÉE APRÈS QUE L'ÉVÉNEMENT AYANT DONNÉ LIEU À L'ACTION SOIT SURVENU. IL EST DE PLUS CONVENU QUE LA RESTRICTION DE RESPONSABILITÉ, EXPRIMÉE AUX PRÉSENTES, PROFITE À TOUTE SOCIÉTÉ MÈRE, FILIALE ET SOCIÉTÉ AFFILIÉE DE iMotion Sécurité ET LES LIE. SI LE CLIENT DÉSIRE QUE iMotion Sécurité ASSUME UNE RESPONSABILITÉ PLUS GRANDE, iMotion Sécurité MODIFIE LE CONTRAT EN LE RÉVÉTIANT D'UNE ANNEXE STIPULANT LE MONTANT ADDITIONNEL PAYABLE PAR LE CLIENT POUR LA RESPONSABILITÉ ACCRUE PRISE EN CHARGE PAR iMotion Sécurité SOUS RÉSERVE, CEPENDANT, QUE CETTE ANNEXE ET CETTE OBLIGATION SUPPLÉMENTAIRE NE SOIENT EN AUCUN CAS INTERPRÉTÉES COMME TENANT iMotion Sécurité POUR UN ASSUREUR. DANS LE CAS OÙ TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS PARTIE AU PRÉSENT CONTRAT FAIT UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT OU DEPOSE UNE POURSUITE CONTRE iMotion Sécurité POUR MANQUEMENT DE SON ÉQUIPEMENT OU DE SES SERVICE À TOUTS ÉGARDS, LE CLIENT CONVIENT DE DÉFENDRE ET DE TENIR iMotion Sécurité INDEMNÉ CONTRE TOUTES DEMANDES DE RÈGLEMENT ET POURSUITES, Y COMPRIS LE PAIEMENT DE TOUTS DOMMAGES, FRAIS, COÛTS ET HONORAIRES D'AVOCAT.

F Dans le cas où le SERVICE DE DÉTECTION D'INTRUSION ou le SERVICE DE TOURS DE GARDE est assuré en vertu du présent contrat, ce service sera fourni conformément à la formule iMotion Sécurité no. 837 ou no. 839 qui sera annexée et deviendra partie intégrante du présent contrat.

G Si un ÉQUIPEMENT DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ est prévu dans l'installation, le Client doit fournir un éclairage répondant à toutes les conditions d'exploitation pour assurer le bon fonctionnement de la caméra de télévision en circuit fermé; il doit aussi prévoir une alimentation en courant alternatif 110 volts, aux endroits requis, ainsi que des tablettes ou des pupitres pour y placer les écrans témoins.

H iMotion Sécurité pourra opter de facturer le Client pour toute fausse alarme que ce dernier aura provoquée ou pour toute visite de service injustifiée.

I RÉSILIATION - Si une connexion poste central est fournie, le présent contrat peut être résilié au gré de iMotion Sécurité si le poste central iMotion Sécurité est substantiellement détruit ou endommagé par un incendie ou un autre si-nistre ou si iMotion Sécurité est incapable d'obtenir ou de conserver les connexions ou les privilèges nécessaires pour la transmission des signaux entre les locaux du Client et le poste central iMotion Sécurité ou le service de police ou d'incendie municipal ou tout autre organisme. iMotion Sécurité n'est pas responsable pour tout dommage et n'est pas susceptible de pénalité découlant de cette résolution. Il est entendu et convenu que iMotion Sécurité peut mettre fin au présent contrat si le Client ne suit pas les recommandations de iMotion Sécurité relativement à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses de son système non couvertes par la garantie ou le service d'entretien ou si le Client ne suit pas la consigne d'exploitation fournie par iMotion Sécurité donnant ainsi lieu à un nombre abusif de fausses alarmes ou si les locaux dans lesquels le système est installé sont modifiés ou transformés après l'installation de façon à rendre la continuation du service impossible.

J iMotion Sécurité N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTS RETARDS DANS L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE OU POUR TOUTES INTERRUPTIONS DE SERVICE EN RAISON DE GRÈVES, ÉMEUTES, INONDATIONS, INCENDIES, CAS FORTUITS OU TOUTES AUTRES CAUSES HORS DU CONTRÔLE DE iMotion Sécurité ET NE SERA PAS TENUE DE FOURNIR LE SERVICE AU CLIENT TANT QUE DURE UNE TELLE INTERRUPTION DE SERVICE.

K Le présent contrat ne peut être cédé par le Client sans qu'il ait obtenu au préalable le consentement écrit de iMotion Sécurité. iMotion Sécurité a le droit de céder le présent contrat ou de faire exécuter n'importe laquelle de ses obligations aux termes des présentes, par un sous-traitant, sans avoir à en aviser le Client.

L Si une disposition quelconque des présentes était réputée nulle ou invalide, les autres conditions des présentes demeureraient en vigueur.

M LE PRÉSENT CONTRAT CONSTITUE LE CONTRAT INTÉGRAL ENTRE LE CLIENT ET LES ENTREPRISES INTMOTION INC. (iMotion Sécurité). EN SIGNANT LE PRÉSENT CONTRAT, LE CLIENT DÉCLARE NE SE FONDER SUR AUCUN AVIS NI AUCUNE RÉCLAME PUBLICITAIRE DE iMotion Sécurité. LE CLIENT CONVIENT QUE LES PARTIES NE SERONT LIÉES PAR AUCUNE DÉCLARATION, PROMESSE, CONDITION, INCITATION OU GARANTIE, IMPLICITE OU EXPLICITE, NON ÉCRITE DANS LE PRÉSENT CONTRAT ET QUE LES CONDITIONS CONTENUES AUX PRÉSENTES S'APPLIQUENT SANS CHANGEMENTS NI RÉSERVES, SAUF SI ELLES ONT ÉTÉ SPÉCIFIQUEMENT MODIFIÉES PAR ÉCRIT. LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT SONT APPLICABLES SANS ÉGARD À TOUTE CONDITION SUPPLÉMENTAIRE INCOMPATIBLE ET À TOUT FORMULAIRE DE COMMANDE OU AUTRE DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE CLIENT.

Je déclare avoir lu et accepté les Termes et Conditions de ce présent contrat de vente.

Signature: _____ Date: _____

Terms and conditions

iMotion Security shall have the right to increase the annual service charge after 1 year. In the event of termination prior to end of the contract term, the Customer agrees to pay, in addition to any charges for services rendered prior to termination, 90% of the service charge remaining to be paid for the unexpired term of the agreement as liquidated damages (but not as penalty). The Customer agrees to pay, in addition to the service charges that are imposed by any government body, relating to the installation or service provided under this Agreement and to pay any increase in charges to iMotion Security for facilities required for transmission of signals under this Agreement. In the event iMotion Security's representative is sent to the Customer's premises in response to a service call or alarm signal caused by the Customer improperly following operating instructions or, failing to close or properly secure a window, door or other protected point, or improperly adjusting monitors or accessory components, there shall be a service charge to the Customer. Failure to pay amounts due shall give iMotion Security, in addition to any other remedies, the right to charge interest at the highest legal rate on the delinquent amounts. Customer agrees to pay all costs, and legal fees. The installation charge quoted in this Agreement is based on iMotion Security performing the installation with its own personnel. If for any reason this installation must be performed by outside Contractors, said installation charge shall be subject to revision. Customer warrants that the Customer: (1) has requested the equipment/service specified in this Agreement for its own use and not for the benefit of any third party, (2) owns the premises in which the equipment is being installed of that Customer has the authority to engage iMotion Security to carry out the installation in the premises and (3) will comply with all laws, codes, and regulations pertaining to the use of the equipment/services.

A Signal Receiving and Notification Service shall be provided by iMotion Security if the reverse side of this Agreement includes a charge for Signal Receiving and Notification Service and in the event an alarm signal registers at iMotion Security's Central Station, iMotion Security shall endeavour to notify the appropriate Police or Fire Department and the designated representative of the Customer. In the event a burglar alarm signal a fire signal registers at iMotion Security's Central Station, iMotion Security at its sole discretion, may endeavour to contact the Customer's premises by telephone to verify that the alarm is not false. Failing to contact the Customer promptly or questioning the nature of the response received upon such contact, iMotion Security shall endeavour to notify promptly the appropriate Police Department or Fire Department. In the event a supervisory signal or trouble signal registers at iMotion Security's Central Station, iMotion Security shall endeavour to notify promptly the designated representative of the Customer.

In the event ALARM VERIFICATION SERVICE is being furnished, it is mutually understood and agreed that equipment is being installed which, as to certain locations in the premises, will require the activation of two sensing devices, or a second activation of a single alarm sensor, or a continuous alarm event from a single sensor, in order for an alarm signal to be transmitted.

It is mutually agreed that the Customer assumes full responsibility for the operation of any and all bypass or switch units provided for disconnecting or reconnecting the alarm sounding and/or transmitting equipment at Customer's premises.

The Customer represents that any vault to be protected by iMotion Security hereunder by sound or vibration detector systems has the minimum construction characteristics prescribed by the Underwriters' Laboratories of Canada.

The Customer agrees to test any ultrasonic, microwave, capacitance or other electronic equipment designated on the Schedule of Protection prior to setting the alarm system for closed periods, according to procedures prescribed by iMotion Security, and to notify iMotion Security promptly in the event that such equipment fails to respond to the test.

Communication Facilities - **A.** AUTHORIZATION - Customer authorizes iMotion Security to make requests for information, service, orders or equipment in any respect on behalf of Customer to a telephone company (the "Telephone Company") or other entity providing facilities or services for transmission of signals under this Agreement **B.** DIGITAL COMMUNICATOR - If connection to the iMotion Security Central Station is to be by Digital Communicator, the Customer agrees to provide a connection via a registered telephone jack to a telephone channel required for the iMotion Security equipment. Such connection shall be electrically first before any other telephone or Customer equipment, and shall be within 3 meters (10 feet) of the iMotion Security Central Panel. If requested by the Customer, iMotion Security shall provide such connection at the cost of the Customer. The Customer understands that if a digital communicator is installed under this Agreement, it uses standard telephone lines as the transmission mode of sending signals and eliminates the need for dedicated telephone facilities and the large cost increases frequently imposed on such facilities. Customer also understands that iMotion Security does not receive signals when the transmission mode is or becomes non-operational and that signals from the digital communicator cannot be received if the transmission mode is cut, interfered with or otherwise damaged. The Customer agrees that the liability of the Telephone Company is limited in accordance with, and the Telephone Company may invoke, the provisions of Paragraph E of this Agreement.

B **Warranty:** If direct sale is indicated on the reverse side, any part of the system, including the wiring, installed under this Agreement which proves to be defective in material or workmanship within ninety (90) days of the date of completion of installation will be repaired or replaced at iMotion Security's option with a new or functionally operative part. Labour and material required to repair or replace such defective components will be free of charge for a period of ninety (90) days following the completion of the original installation.

This Warranty does not apply to the conditions listed below and in the event Customer calls iMotion Security for service under the Warranty and upon inspection by iMotion Security's representative it is found that one of these conditions has led to the inoperability or apparent inoperability of the system, a charge will be made for the service call of iMotion Security's representative whether a not he/she actually works on the system. Should it actually be necessary to make repairs to the system due to one of the "Conditions" not covered by Warranty, a charge will be made for such work at iMotion Security's then applicable rates for labour and material. Service will be furnished by iMotion Security during its normal working hours, 8:00 AM. to 4:30 P.M., Monday through Friday, except holidays.

Conditions not covered by Warranty **A.** Damage resulting from accidents, acts of God, alteration, misuse, tampering a abuse. **B.** Failure of the Customer to properly follow operating instructions provided by iMotion Security at time of installation or at a later date. **C.** Adjustments necessitated by misalignment of CCTV cameras, improper adjustment of monitor brightness and contrast tuning dials a insufficient light on the area viewed by the camera(s). **D.** Trouble due to interruption of commercial power a to the phone service **E**) Batteries.

THE FOREGOING WARRANTY IS IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES. EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE PURCHASER'S EXCLUSIVE REMEDY WITH RESPECT TO ANY AND ALL LOSSES OR DAMAGES RESULTING FROM ANY CAUSE WHATSOEVER, INCLUDING iMotion Security's NEGLIGENCE, SHALL BE REPAIR OR REPLACEMENT AS SPECIFIED ABOVE. iMotion Security SHALL IN NO EVENT BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES OF ANY NATURE, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR PERSONAL INJURY OR DAMAGES TO PROPERTY, AND HOWEVER OCCASIONED, WHETHER ALLEGED AS RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR CONTRACT BY iMotion Security OR NEGLIGENCE OF iMotion Security OR OTHERWISE.

C **Maintenance** - If the reverse side of this Agreement indicates this service is being provided, iMotion Security will, upon Customer's request, provide ordinary maintenance and repair of such system due to normal wear and tear and bear the expense thereof. The expense of all extraordinary maintenance and repair due to alterations in the Customer's premises, alterations of the system made at the request of the Customer, or made necessary by changes in the Customer's premises, damage to the premises or to the alarm system, or to any cause beyond the control of iMotion Security, shall be borne by the Customer. The Customer agrees to furnish any necessary electric current through the Customer's meter and at the Customer's own expense with an outlet within 3 meters (10 feet) of the iMotion Security Control Panel. It is mutually agreed that the work of installation and iMotion Security's repairs of the system shall be performed between the hours of 8:00 A.M. and 4:30 P.M., exclusive of Saturdays, Sundays and holidays.

EXCLUSIONS: Maintenance on the following devices will be provided only on a time and material basis: (1) window foil, (2) security screens, (3) any exterior mounted devices, (4) PROM (Programmable Read Only Memory), (5) Conditions not covered by warranty listed above in paragraph B. It is understood and agreed that iMotion Security's obligation relates to the maintenance solely of the specific protection system, and that iMotion Security is in no way obligated to maintain, repair, service, replace, operate or assure the operation of any device or devices of the Customer or of others not installed by iMotion Security. If not contracted for before the expiration of the Warranty, iMotion Security will enter into a Maintenance Service Contract only after inspecting the system and making any necessary repairs or replacements to the system at a charge to the Customer for labour and/or material at iMotion Security's then prevailing rates.

Inspections - iMotion Security will provide the number of inspections of the Alarm system only as specified on the reverse side of this Agreement between the hours of 8:00 AM. and 4:30 P.M., - exclusive of Saturdays, Sundays and holidays and subject to the exclusions set forth above for maintenance.

D **IF INVESTIGATOR RESPONSE SERVICE** is being furnished as indicated on the reverse side, the levels available are as follows:

Level I - Exterior Investigation Upon receipt of a burglar alarm signal from the Customer's premises, iMotion Security, in addition to notifying the Police Department as indicated above, will endeavour to notify the Customer's designated representative and also endeavour to dispatch a representative to the Customer's premises-- The representative will make an investigation of the exterior of the premises from his vehicle-- At the conclusion of the representative's investigation iMotion Security will notify the Customer's designated representative of the results of the investigation.

Level II -Interior Investigation Upon receipt of a burglar alarm signal from the Customer's premises, iMotion Security, in addition to notifying the Police Department as indicated above, will endeavour to dispatch a representative-- The representative will conduct an exterior investigation and then enter the Customer's premises with keys which must be provided by the Customer and make an interior investigation. However, if there is evidence of an attack, the iMotion Security representative will terminate his investigation until the police arrive-- The Customer's representative will then be notified if there has been an attack-- Otherwise a notice of the alarm will be left at the control unit.

For either level of investigation, the Customer authorizes and directs iMotion Security to cause the arrest of any person or persons unauthorized to enter Customer's premises and to hold that person or persons until released by the Customer or an authorized known representative, and in such cases to indemnify iMotion Security against any liability, cost or expense in consequence of such arrest. If the Customer requests that the iMotion Security Representative remain at the premises pending Customer's arrival, and iMotion Security agrees to comply, the Customer will be charged at iMotion Security's then prevailing rate for labour.

E **IT IS UNDERSTOOD THAT iMotion Security IS NOT AN INSURER, THAT INSURANCE, IF ANY, SHALL BE OBTAINED BY THE CUSTOMER AND THAT THE AMOUNTS PAYABLE TO iMotion Security HEREUNDER ARE BASED UPON THE VALUE OF THE SERVICES AND THE SCOPE OF LIABILITY AS HEREIN SET FORTH AND ARE UNRELATED TO THE VALUE OF THE CUSTOMER'S PROPERTY OR PROPERTY OF OTHERS LOCATED IN CUSTOMER'S PREMISES. iMotion Security MAKES NO GUARANTY OR WARRANTY, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS, THAT THE SYSTEM OR SERVICES SUPPLIED, WILL AVERT OR PREVENT OCCURRENCES OR THE CONSEQUENCES THEREFROM, WHICH THE SYSTEM OR SERVICE IS DESIGNED TO DETECT. IT IS IMPRACTICAL AND EXTREMELY DIFFICULT TO FIX THE ACTUAL DAMAGES, IF ANY, WHICH MAY APPROXIMATELY RESULT FROM FAILURE ON THE PART OF iMotion Security TO PERFORM ANY OF ITS OBLIGATIONS HEREUNDER. THE CUSTOMER DOES NOT DESIRE THIS CONTRACT TO PROVIDE FOR FULL LIABILITY OF iMotion Security AND AGREES THAT iMotion Security SHALL BE EXEMPT FROM LIABILITY FOR LOSS, DAMAGE OR INJURY DUE DIRECTLY OR INDIRECTLY TO OCCURRENCES, OR CONSEQUENCES THEREFROM, WHICH THE SERVICE OR SYSTEM IS DESIGNED TO DETECT OR AVERT, THAT IF iMotion Security SHOULD BE FOUND LIABLE FOR LOSS, DAMAGE OR INJURY DUE TO A FAILURE OF SERVICE OR EQUIPMENT IN ANY RESPECT, ITS LIABILITY SHALL BE LIMITED TO A SUM EQUAL TO 10% OF THE ANNUAL SERVICE CHARGE OR \$1,000, WHICHEVER IS GREATER, AS THE AGREED UPON DAMAGES AND NOT AS A PENALTY, AS THE EXCLUSIVE REMEDY; AND THAT THE PROVISIONS OF THIS PARAGRAPH SHALL APPLY IF LOSS, DAMAGE OR INJURY, IRRESPECTIVE OF CAUSE OR ORIGIN, RESULTS DIRECTLY OR INDIRECTLY TO PERSON OR PROPERTY FROM PERFORMANCE OR NON PERFORMANCE OF OBLIGATIONS IMPOSED BY THIS CONTRACT OR FROM NEGLIGENCE, ACTIVE OR OTHERWISE, OF iMotion Security, ITS AGENTS OR EMPLOYEES. NO SUIT OR ACTION SHALL BE BROUGHT AGAINST iMotion Security MORE THAN ONE (1) YEAR AFTER THE ACCRUAL OF THE CAUSE OF ACTION THEREFOR. IT IS FURTHER AGREED THAT THE LIMITATIONS ON LIABILITY, EXPRESSED HEREIN, SHALL INURE TO THE BENEFIT OF AND APPLY TO ALL PARENT, SUBSIDIARY AND AFFILIATED iMotion Security COMPANIES. IF THE CUSTOMER DESIRES iMotion Security TO ASSUME A GREATER LIABILITY, iMotion Security SHALL AMEND THIS AGREEMENT BY ATTACHING A RIDER SETTING FORTH THE AMOUNT OF ADDITIONAL LIABILITY AND THE ADDITIONAL AMOUNT PAYABLE BY THE CUSTOMER FOR THE ASSUMPTION BY iMotion Security OF SUCH GREATER LIABILITY PROVIDED, HOWEVER, THAT SUCH RIDER AND ADDITIONAL OBLIGATION SHALL IN NO WAY BE INTERPRETED TO HOLD iMotion Security AS AN INSURER. IN THE EVENT ANY PERSON, NOT A PARTY TO THIS AGREEMENT, SHALL MAKE ANY CLAIM OR FILE ANY LAWSUIT AGAINST iMotion Security FOR FAILURE OF ITS EQUIPMENT OR SERVICE IN ANY RESPECT, CUSTOMER AGREES TO INDEMNIFY AND HOLD iMotion Security HARMLESS FROM ANY AND ALL SUCH CLAIMS AND LAWSUITS INCLUDING THE PAYMENT OF ALL DAMAGES, EXPENSES, COSTS AND LEGAL FEES.**

F If CCTV EQUIPMENT IS INVOLVED, Customer will provide adequate illumination under all operational conditions for the proper operation of the closed circuit television camera and will provide the 110 AC power supply where required as well as shelf or desk space for monitors.

G At iMotion Security's option, the Customer may be charged for any false alarm caused by the Customer or for any unnecessary service run.

H **CANCELLATION** - If Central Station or Direct Connection is furnished, this Agreement may be terminated at the option of iMotion Security if iMotion Security's Central Station is substantially damaged by fire or catastrophe, or if iMotion Security is unable to have connections or privileges necessary to transmit signals between the Customer's premises, iMotion Security's Central Station a the Municipal Fire or Police Department a other agency and iMotion Security shall not be liable for any damages or subject to any penalty as a result of such termination. It is understood and agreed that this Agreement may be terminated by iMotion Security in the event that the Customer fails to follow any recommendations iMotion Security may make for the repair or replacement of defective parts of his/her system not covered under the Warranty or Maintenance Service Contract or in the event that the Customer's failure to follow the operating instructions provided by iMotion Security results in an undue number of false alarms or if the premises in which the system is installed are so modified or altered after installation as to render continuation of service impractical.

I **iMotion Security ASSUMES NO LIABILITY FOR DELAYS IN INSTALLATION OF THE EQUIPMENT, HOWEVER CAUSED, OR FOR INTERRUPTIONS OF SERVICE DUE TO STRIKES, RIOTS, FLOODS, FIRES, ACTS OF GOD OR ANY CAUSES BEYOND THE CONTROL OF iMotion Security, AND WILL NOT BE REQUIRED TO SUPPLY SERVICE TO THE CUSTOMER WHILE INTERRUPTION OF SERVICE DUE TO ANY SUCH CAUSE SHALL CONTINUE.**

J This Agreement is not assignable by the Customer except upon written consent of iMotion Security first being obtained. iMotion Security shall have the right to assign this Agreement or to subcontract any of its obligations under this Agreement without notice to Customer.

K If any of the provisions of this Agreement shall be determined to be invalid or unenforceable, the remaining provisions shall remain in full force and effect.

L **THIS AGREEMENT CONSTITUTES THE ENTIRE AGREEMENT BETWEEN THE CUSTOMER AND L&E ENTREPRISES INTMOTION INC. (iMotion Security). IN EXECUTING THIS AGREEMENT, CUSTOMER IS NOT RELYING ON ANY ADVICE OR ADVERTISEMENT OF V . CUSTOMER AGREES THAT ANY REPRESENTATION, PROMISE, CONDITION, INCUMBER OR WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, NOT INCLUDED IN WRITING IN THIS AGREEMENT SHALL NOT BE BINDING UPON ANY PARTY, AND THAT THE TERMS AND CONDITIONS HEREOF APPLY AS PRINTED WITHOUT ALTERATION OR QUALIFICATION, EXCEPT AS SPECIFICALLY MODIFIED IN WRITING. THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS AGREEMENT SHALL GOVERN NOTWITHSTANDING ANY INCONSISTENT OR ADDITIONAL TERMS AND CONDITIONS OR ANY PURCHASE ORDER OR OTHER DOCUMENT SUBMITTED BY THE CUSTOMER.**

I declare that I have read and agree to the terms and conditions of this present contract.

Signature: _____ Date: _____